

*Initiatives ministérielles*

niveau de vie plus élevé et un environnement plus sain. Mais plus important encore peut-être, cette vision se fonde sur une solide notion de la réalité et elle s'exprime par des actes et non par des paroles creuses. Son succès repose sur une économie forte, prospère et dynamique. Voilà en quoi consiste notre programme de renouveau économique.

C'est un vaste plan que nous avons suivi assidûment depuis novembre 1984. Nos initiatives en matière d'investissements, de commerce international, de privatisation, de concurrence, de brevets et de droits d'auteur, de déréglementation, de réforme des pensions et de la fiscalité ainsi que de planification du marché du travail sont toutes conçues pour asseoir les fondements d'une croissance durable à long terme de l'économie et de l'emploi au Canada, dans un monde dominé par une concurrence féroce où le changement est de plus en plus la seule constante.

La taxe sur les produits et services est un élément essentiel de notre programme de réforme de l'infrastructure économique. Nous n'avons pas les moyens de conserver un régime fiscal qui pénalise nos producteurs et nos exportateurs et qui concède un avantage financier à nos concurrents étrangers, maintenant que nous assistons à l'émergence d'une nouvelle Europe très concurrentielle et que le Japon ainsi que plusieurs autres pays asiatiques du Pacifique occupent une place de plus en plus grande dans le paysage commercial et financier du monde.

Aider nos exportateurs à soutenir la concurrence internationale est une des principales raisons pour lesquelles nous avons négocié l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. La suppression de la taxe fédérale de vente rendra nos exportateurs encore plus concurrentiels, non seulement aux États-Unis mais dans tous les marchés du monde.

La compétitivité n'est pas seulement une question de politique économique. Elle est également essentielle à la réalisation nos objectifs de politique sociale et ce, pour une bonne raison. En tant que nation commerçante, le Canada doit être en mesure de vendre ses biens et services dans le monde entier afin de pouvoir se procurer les ressources financières nécessaires pour payer nos programmes et services sociaux.

• (1540)

Les problèmes liés à notre taxe de vente actuelle sont de mieux en mieux documentés depuis 1940. À l'heure actuelle, la taxe s'applique aux ventes de produits manufacturés. Ainsi, un montant substantiel est perçu sur les matériaux, les coûts de production et le matériel utilisé

pour fabriquer tous les biens et services d'origine nationale que les Canadiens achètent tous les jours.

En fait, environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes provenant de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises, des matériaux et des fournitures utilisés dans la production. Cela entraîne une augmentation du coût des biens d'équipement pour nos propres producteurs, ce qui les décourage d'investir dans la modernisation et l'expansion de leurs usines.

Comme ces taxes sur les entrants d'entreprises ne s'appliquent pas aux producteurs étrangers, elles nuisent à la compétitivité des exportateurs canadiens sur les marchés mondiaux. D'après notre analyse, il arrive souvent que la taxe sur les entrants d'entreprises dépasse 10 p. 100 de la marge bénéficiaire de nos exportateurs.

En outre, en vertu du système actuel, nos produits sont taxés à un taux plus élevé—d'un tiers en moyenne—que les importations. Nous sommes le seul pays du monde dont le régime fiscal favorise les importateurs au détriment des producteurs nationaux.

Alors que les Canadiens se demandent depuis 50 ans comment modifier la taxe fédérale de vente qui leur est préjudiciable, 48 autres pays ont déjà opté pour des régimes fiscaux qui s'assimilent à notre projet de taxe sur les produits et services.

Dans l'économie globale hautement intégrée d'aujourd'hui, les pays dont la prospérité dépend du commerce doivent harmoniser leur fiscalité avec celle de leurs partenaires commerciaux. Le Canada ne fait pas exception à cette règle. Nous devons comprendre une fois pour toutes que c'est le Canada qui doit s'adapter au reste du monde et non le contraire.

Pour relever les défis de l'économie mondiale, nous devons, de temps à autre, faire des améliorations économiques majeures dans des secteurs comme la fiscalité. À cette fin, il fallait avoir des consultations détaillées et approfondies avec les Canadiens. C'est exactement ce que nous avons fait avant de présenter le projet de loi sur les produits et services.

En novembre 1984, nous avons dit que nous avions commencé à examiner l'opportunité de remplacer la taxe de vente par un système de taxe sur la valeur ajoutée.

En octobre 1986, le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de sa réforme fiscale et, en juin l'année suivante, il a déposé son Livre blanc sur la réforme fiscale dans